



RAPPORT
ANNUEL **2013**



PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES LE 23 MAI 2014 21^e EXERCICE SOCIAL



*Le terminal à conteneurs du
Port de Bruxelles, géré par un nouvel
opérateur depuis cette année 2013.*

SOMMAIRE



INTRODUCTION 4

- Objet social du Port de Bruxelles 6
- Conseil d'administration 7
- Directions 8
- Les 133 membres du personnel du Port en 2013 9
- Trafics voie d'eau 2013 10
- Nouveau contrat de gestion et nouvelle mission pour le Port de Bruxelles 12
- 20 ans du Port de Bruxelles 14
- Un nouvel opérateur pour le terminal à conteneurs 17
- Masterplan à l'Horizon 2030 : l'avenir du port au service de sa région 17
- Le Gouvernement bruxellois nomme quatre mandataires 18
- Commission diversité mise en place au Port de Bruxelles 18
- Le Port de Bruxelles assainit un terrain grâce au soutien de Brussels Greenfields 19
- Développement des infrastructures 20
- Le Port de Bruxelles en Europe 20

RAPPORT DE GESTION 2013 21

- 1. Introduction 22
- 2. Bilan 24
- 3. Compte de résultats 26
- Rapport du Commissaire 28
- Proposition à l'Assemblée générale de statuer sur les points de l'ordre du jour 30

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 31

- Compte de résultats au 31 décembre 2013 34
- Annexes au bilan et comptes de résultats 35
- Bilan social 40
- Règles d'évaluation 42
- Composition du capital au 31 décembre 2013 44

INTRODUCTION

2013 a assurément été une année importante pour le Port de Bruxelles puisque nous avons négocié et conclu notre nouveau contrat de gestion avec la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2013-2018.

Le contrat de gestion est un élément capital de notre gouvernance puisqu'il règle les devoirs et obligations respectifs du Port et de la Région. Dans ce document, le Port est conforté dans son rôle de gestionnaire de la voie d'eau pour la Région de Bruxelles-Capitale. Cette mission essentielle de service public, qui consiste à assurer la navigabilité sur la partie bruxelloise de l'axe Anvers-Bruxelles-Charleroi par l'entretien de la voie d'eau, notamment le dragage, ainsi que l'opération des ponts mobiles et des écluses. Il s'agit d'une mission déléguée au Port par la Région, et donc financée intégralement par une dotation régionale.

Mais ce contrat de gestion renforce également le Port dans son métier d'autorité portuaire et d'acteur logistique à Bruxelles. Ainsi, l'adoption par le gouvernement régional du PRAS démographique conserve toutes les zones d'activité portuaires et de transport, gérées par le Port, soit quelque 115 hectares situés dans l'avant-port, au bassin Vergote et au TIR, et à Anderlecht.

Ce même PRAS démographique confirme également en ZAPT toutes les zones situées le long de la voie d'eau que le Port souhaite acquérir pour y développer une activité économique. Le contrat de gestion prévoit d'ailleurs comme l'une des missions du Port d'acquérir ces terrains d'ici 2018, soit six hectares et demi situés dans l'avant-port, entre Ceres et Aquiris.

Le Port se voit également confier une nouvelle mission, celle de facilitateur logistique et d'acteur de la distribution urbaine à Bruxelles, qui consiste à proposer des solutions innovantes, en lien avec le plan stratégique pour le transport des marchandises, pour améliorer la distribution des biens et améliorer ainsi la mobilité à Bruxelles.

Dans la foulée de la conclusion du contrat de gestion, nous avons réalisé un plan d'entreprise qui doit nous permettre d'atteindre les objectifs fixés par ce contrat de gestion.

Cette année 2013, année des vingt ans de la création de la société régionale du Port de Bruxelles, nous a donc permis de fêter dignement cet anniversaire en sachant que l'avenir du Port et de l'activité portuaire à Bruxelles était assuré par la conclusion de ce nouveau contrat de gestion.

*Thibaud Wyngaard, président du conseil d'administration
Dorien Robben, vice-présidente du conseil d'administration
Alfons Moens, directeur général
Philippe Matthis, directeur général adjoint*



*Le bassin Vergote, où ont été manutentionnées
918 000 tonnes en 2013*

OBJET SOCIAL DU PORT DE BRUXELLES

Le Port de Bruxelles est chargé de la gestion, de l'exploitation et du développement du canal, du port, de l'avant-port, des installations portuaires et de leurs dépendances dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, le Port de Bruxelles compte quatre groupes d'actionnaires publics dont les parts sont réparties comme suit :

- > **La Région de Bruxelles-Capitale**, qui détient 58,05 % du capital ;
- > **La Ville de Bruxelles**, qui détient 33,40 % du capital ;
- > **Les 8 communes bruxelloises** actionnaires de l'ancienne Société du Canal (Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles, Anderlecht, Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Koekelberg, Etterbeek) qui détiennent ensemble 4,88 % du capital ;
- > **La s.a. Bruxelles-Infrastructures-Finances**, filiale de la Société régionale d'investissement de Bruxelles, qui détient 3,67 % du capital.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADRESSES UTILES

Siège administratif du Port :

Place des Armateurs, 6
1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 420 67 00
Fax +32 (0)2 420 69 74
portdebruxelles@port.irisnet.be
www.portdebruxelles.be

Capitainerie du Port :

Rue de l'Avant-Port, 2 bte 1
1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 247 91 21
Fax +32 (0)2 215 32 66
capitainerie@port.irisnet.be



PRÉSIDENCE

Benoît HELLINGS¹ F
Thibaud WYNGAARD² F

VICE-PRÉSIDENCE

Piet COENEN¹ N
Dorien ROBBEN² N

ADMINISTRATEURS

Fatima ABID¹ F
Mustafa AMRANI¹ F
Olivier AUVRAY N
Efstratia BOUCLIS F
Laurence BOVY³ F
Mireille CORTEVILLE N
Frédéric CRICKX¹ F
Benoît GOSSELIN F
Geoffrey GUERITTE² F
Jan GYPERS N
Quentin HAXHE² F
Philippe ITSCHERT² F
Marion LEMESRE² F
Jean-Louis MAZY F
Etienne NOEL F
Didier NOLTINCX F
Joris POSCHET² F
Johan VAN LOOY¹ N
Annemie VERMEYLEN N
Serge VILAIN F
Didier WAUTERS¹ F

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Benjamin CADRANEL F
Gert VAN der EEKEN N

1- jusqu'au 31/05/2013
2- depuis le 01/06/2013
3- jusqu'au 31/12/2013

DIRECTIONS

DIRECTION GENERALE

ir. Alfons Moens, directeur général f.f.
Philippe Matthis, directeur général adjoint f.f.
Gestion journalière de la société
Service informatique
Service prévention

DIRECTION ADMINISTRATIVE

Albert Borremans, coordinateur
Personnel
Service social
Accueil

DIRECTIONS COMMERCIALE & JURIDIQUE

Rainier Reekmans, directeur
Concessions et locations de terrains, bureaux, entrepôts
Remembrements et extension du domaine portuaire
Autorisations
Assurances
Contentieux & Avis juridique
Gestion des contrats
Marchés publics

DIRECTION FINANCIERE

Bénédicte Adam, coordinatrice
Gestion financière
Comptabilité analytique et budgétaire

DIRECTION MARKETING & DEVELOPPEMENT

Cellule communication

Sylvain Godfroid, coordinateur
Relations presse
Communication
Marketing
Evénements

Cellule développement

Valérie Tanghe, coordinatrice
Développement
Etudes économiques et statistiques
Urbanisme

DIRECTION TECHNIQUE

Ann t'Kindt, coordinatrice
Etudes et travaux voie d'eau
Réalisation et maintenance bâtiments
Travaux et maintenance canal
Electromécanique
Environnement

CAPITAINE

Luc Delprat, capitaine de Port
Navigation
Sécurité sur la voie d'eau
Ouvrages d'art
Perception

ADRESSES EMAIL

amoens@port.irisnet.be
pmatthis@port.irisnet.be
aborremans@port.irisnet.be
rreekmans@port.irisnet.be
badam@port.irisnet.be
sgodfroid@port.irisnet.be
vtanghe@port.irisnet.be
atkindt@port.irisnet.be
ldelprat@port.irisnet.be

ABENAISSATI Khadija
ADAM Bénédicte
ALLOUCHI Othman
AMRAOUI Brahim
ARIDJ Nadia
ASKER Gülденiz
BAEYENS Eric
BAEYENS Lucienne
BAS Ibrahim
BASIGLINI Claudio
BASTIDE Jacques
BECLARD Julien
BELLES Marie-Christine
BENKAJJOU Karim
BERCKMANS Luc
BLOCKMANS Timoun
BODART Isabelle
BORREMANS Albert
BOUDOUHI Samir
BRACKE Fabienne
BRUTIN Chantal
CABANA-PETRIN Julie
CALLENS Anthony
CEURVORST Michèle
CHARON Nathalie
CHERIGUENE Aïcha
CLIQUET Olivier
COOREVITS Erik
DAR Wagas
DAUNE Marie-Anne
DE CUBBER Christiaan
DE DONCKER Anneleen
de GHELDERE Isabelle
de HEMPTINNE Bertrand

DE MEYER Dirk
DENEFF Philémon
DE NORRE Martine
DE PRINS Dirk
DE ROY Alfons
DE SMET André
DEDECKER Suzanne
DELCOIGNE Line
DELPRAT Luc
DELRIVIERE Michel
DELVALLEE Eric
DELVALLEE Louis
DELVALLEE Roland
DEMELENNE Claude
DEWEZ Yves
DIALLO Thierno
DRAOUI Hafida
DRAPPIER Geoffroy
DURANT Anja
FERREIRA DA FRAGA Luis Filipe
FLORQUIN Marthe
FRAIGNEUX Thierry
FRANQUIN Denis
GEERINCKX Pierre
GIESKES Jeannette
GODEAU Marine
GODFROID Sylvain
GOOSSENS Thierry
GOUDMAEKER Gaëtan
GROULT Philippe
HANSEN Sébastien
HELMAN Marc
HEYLIGHEN Eric
HIMI Ismaël

ILERI Metin
JACQUET Laurent
JENARD Paul
KHATTABI Youssef
LAHANI Mounir
LAMBRECHTS Olivier
LHOIST Monique
LIENARD Philippe
LOUSBERG Denis
MAGUIN Patrick
MARCOUX Bettina
MARCOUX Carine
MATTHIS Philippe
MERTENS Denis
MILO Julien
MINY Michel
MOENS Alfons
MOMMENS Anne
MOONS André
MOTTARD Maria
MRABET YOUSFI Karim
OPSOMER Johan
ORBAN Thierry
PARISEL Philippe
PASCUZZI Domenico
PIZARRO Rudi
RAEMDONCK Nico
REEKMANS Rainier
REFFAS Mohamed
RICHE Julien
RUBINOS CASTILLO
Mary Elizabeth
RUIZ-MARTIL Joe
SABZALIZADEH Faramarz

SAÏM Kamel
SBAI Abdelouahid
SCULIER Pascal
STAES Hendrik
STROEIJBANS Dany
TANGHE Valérie
TASSIGNON Yves
TILMANNE Marcel
T'KINDT Ann
TOUNSI Mohamed Wafid
TOUSSAINT Denis
VAN DEN BOSSCHE Fabien
VAN KOMEN Bernard
VAN MEENEN Eddy
VAN NEYGHEM Ellen
VANDECASTEELE Geoffrey
VANDEN BROECK Laurent
VANDENHEUVEL Eddy
VANDERMAELEN Alain
VANGENECHTEN Sabrina
VANSIPPE Aurélie
VERBEECK Stefan
VERBIST Marc
VERHEYEN Geert
VINDELINCKX Patrick
WARNON Pierre
WEYERS Luc F.L.J.
WIELKI Pierre
WOUTERS Ariane
ZAHAF Sabir

Cellule IT (détachés du CIRB) :
MICHIELS Didier
LAMAIRE Jérôme



LES 133 MEMBRES DU PERSONNEL DU PORT EN 2013

TRAFICS VOIE D'EAU 2013

augmentation du trafic global malgré une légère baisse du trafic propre

Avec plus de 6,6 millions de tonnes transportées par voie d'eau au port de Bruxelles en 2013, le trafic global connaît une augmentation de 3% par rapport à l'année 2012. Une augmentation globale malgré un léger recul du trafic propre à Bruxelles (les marchandises chargées et déchargées dans la capitale), rendue possible par la bonne performance du trafic de transit (24% d'augmentation).

Pour ce qui concerne le trafic propre, les principales catégories en recul sont les matériaux de construction et les conteneurs tandis que le regain du transit s'explique principalement par des augmentations de volumes en matériaux de construction (+23%) et en denrées alimentaires (+332%, dont un bon tiers de bio-diesel) et fait suite à plusieurs années de recul global des trafics de ou vers la Wallonie.

En 2013, le volume de marchandises transporté par la voie d'eau - le mode de transport le plus respectueux de l'environnement - a ainsi permis d'éviter la présence de 618 000 camions dans et autour de Bruxelles, une économie de 96 000 tonnes de CO₂ et un gain de plus de 24 millions d'euros en coûts externes pour la collectivité.

LE PORT DE BRUXELLES EN CHIFFRES

Un domaine portuaire de 92 ha utiles
14 km de voie d'eau
5,5 km de quais utiles
6,6 millions de tonnes transportées par la voie d'eau
618 000 camions en moins dans la ville
96 000 tonnes de CO₂ évitées dans l'atmosphère
24 millions € économisés pour tous en coûts externes
360 entreprises
12 000 emplois directs et indirects

TRAFIC PROPRE : UNE LÉGÈRE BAISSÉ GÉNÉRALISÉE

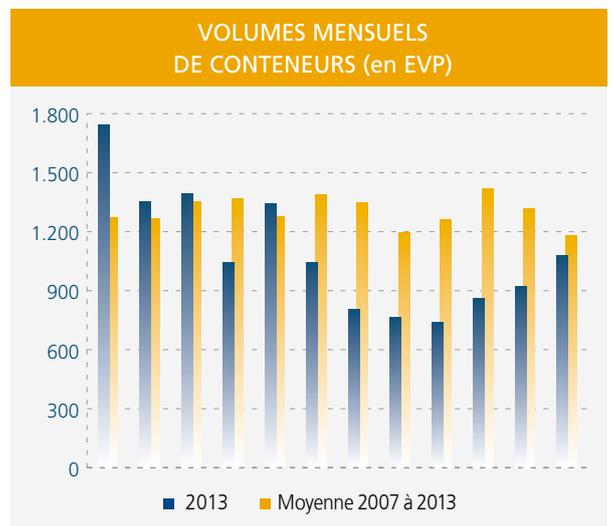
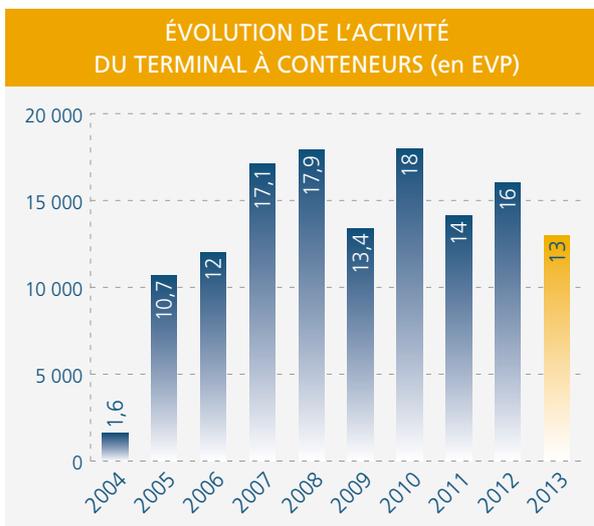
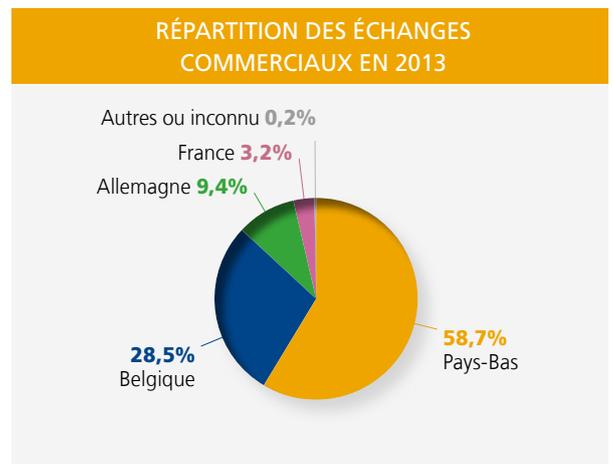
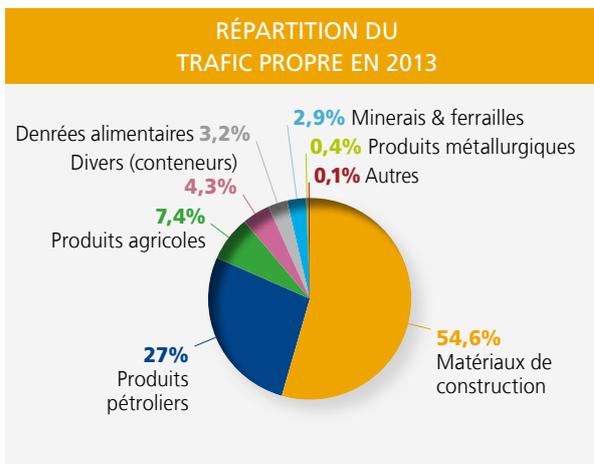
La diminution de trafic propre en 2013 se remarque sur pratiquement l'ensemble des secteurs d'activités du port de Bruxelles, à l'exception des produits pétroliers (statu quo), des denrées alimentaires et des produits chimiques. L'activité "matériaux de construction" restant très largement majoritaire.

LE TERMINAL À CONTENEURS EN RECU APRÈS UN CHANGEMENT D'OPÉRATEUR

L'activité "conteneurs" a été affectée par le changement d'opérateur du terminal à conteneurs, effective à partir du 1^{er} juillet 2013, avec une baisse de l'activité de l'ordre de 18% sur l'ensemble de l'année. Une baisse imputable à une période de transition inhérente à tout changement d'opérateur, les données portant à croire que ce trafic tend à revenir progressivement à la normale.

LES PAYS-BAS TOUJOURS CONFORTABLEMENT EN TÊTE DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Les Pays-Bas confirment comme toujours leur leadership dans les échanges commerciaux, avec près de 59% des tonnages échangés. Rotterdam et les ports côtiers assurent, avec Anvers, l'approvisionnement bruxellois en hydrocarbures, tandis que les ports d'estuaire (Dordrecht, Breskens, etc.) fournissent l'essentiel du sable à la construction bruxelloise. La Belgique, l'Allemagne et la France complètent les pays avec lesquels s'effectue le trafic portuaire bruxellois.



NOUVEAU CONTRAT DE GESTION ET NOUVELLE MISSION POUR LE PORT DE BRUXELLES

Le quatrième contrat de gestion du Port de Bruxelles depuis sa création en 1993 a été officiellement signé le mardi 7 mai. Il couvre la période 2013-2018 et affirme la place centrale du Port de Bruxelles pour l'économie bruxelloise et son rôle essentiel pour un approvisionnement durable de la région. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s'engage à soutenir le Port dans ses efforts de développement, notamment par le biais de dotations de quelques 86 millions d'euros pour la durée du contrat de gestion.

Ce document confirme les missions de service public opérées par le Port sur délégation de la Région (dragage, entretien de la voie d'eau et des murs de quai, opération des ponts mobiles et des écluses). Le Port se voit également confier une nouvelle mission, celle de facilitateur logistique pour la Région.

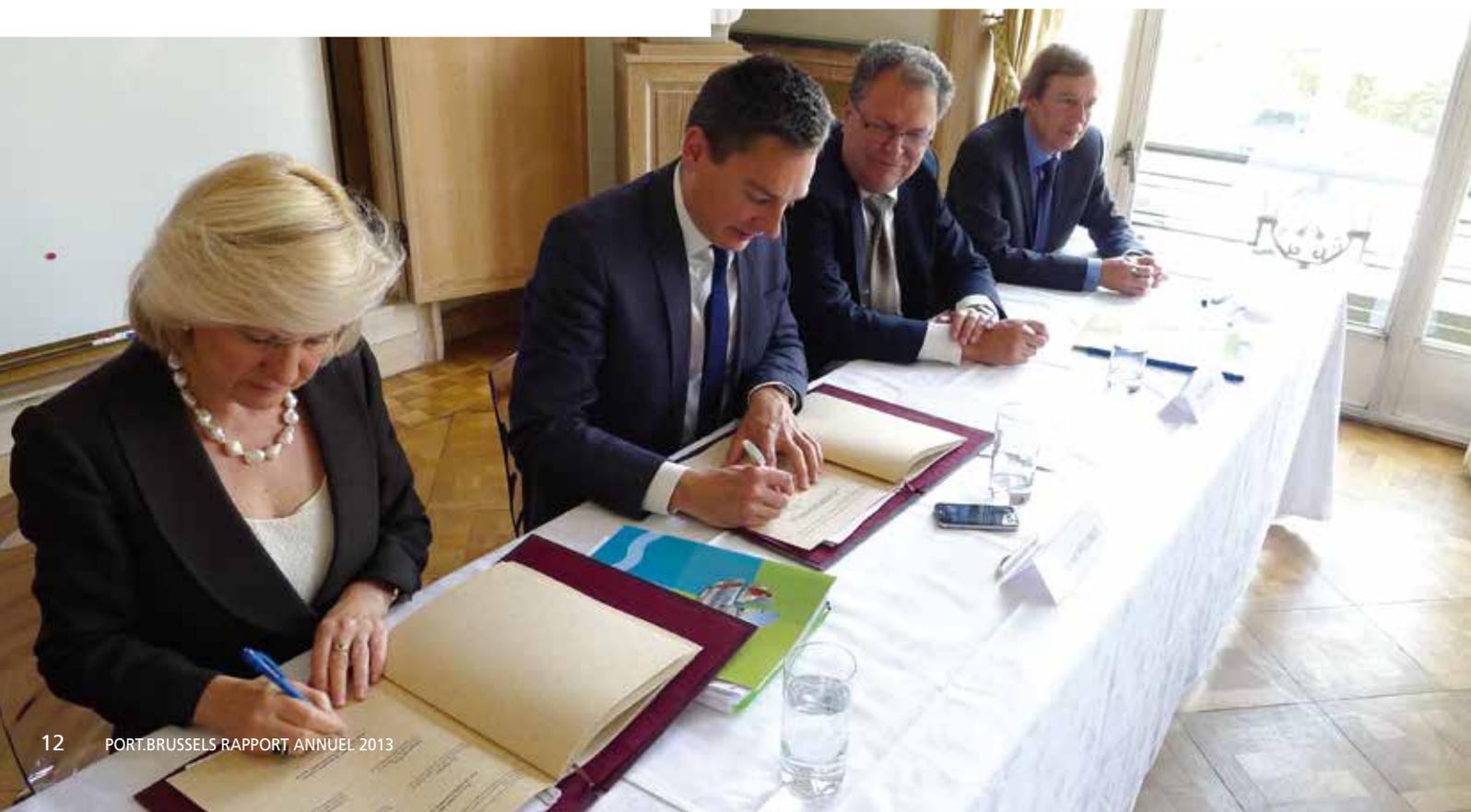
Dans le cadre de son rôle de facilitateur logistique et acteur de la distribution urbaine, le Port poursuit différents objectifs :

1. Continuer à développer le transport par la voie d'eau et renforcer le report modal de la route vers la voie d'eau et le chemin de fer;
2. Contribuer au développement d'un réseau régional de distribution urbaine dans le cadre du Plan stratégique pour le transport de marchandises;
3. Développer des activités pour le groupage des marchandises sur la route afin de contribuer à une amélioration de l'efficacité du transport par la route.

DES ACTIONS CONCRÈTES

Ce rôle logistique du Port de Bruxelles doit déboucher notamment sur les actions concrètes suivantes pour les cinq prochaines années :

- L'optimisation et le développement du centre TIR (projet TACT): outre la construction d'un entrepôt de nouvelle génération à côté du centre TIR actuel, le Port aménagera également une zone de 30 600m² au profit d'entreprises urbaines, et ce en collaboration avec **Citydev** (ex-SDRB). Ce projet devrait être opérationnel d'ici à l'été 2017. Le projet devrait générer 600 emplois et une attention particulière sera accordée à une intégration optimale des nouvelles installations, ainsi qu'à la poursuite de la rénovation des bâtiments existants.



- Le Port travaillera en partenariat avec **Bruxelles Mobilité** pour le lancement d'un projet pilote de centre de distribution urbaine au Centre TIR. Un projet pilote de plateforme de distribution urbaine durable (LAMILO - Last Mile Logistics) sera lancé avec le soutien de l'Union européenne. Cette plateforme mettra des véhicules électriques ou non polluants à la disposition des clients du Centre TIR. Les entreprises présentes sur le terrain voisin ou dans les environs (Tour & Taxis, Byrrh ou Greenfield) pourront, elles aussi, être partenaires de cette plateforme logistique durable.
- Conformément au projet de **Plan stratégique** pour le transport de marchandises, le Port étudie la possibilité d'installer un réseau de points de transbordement, destinés à la distribution urbaine le long du canal, permettant la mise en œuvre de concepts innovants du type "bateaux auto-déchargeants". Les points de transbordement visés partageront un espace réduit avec d'autres fonctions urbaines en bordure de voie d'eau (parking, espace vert et récréatif, promenade, etc.). Ils seront utilisés pour des opérations de transbordement ponctuelles, liées à l'approvisionnement des quartiers commerçants avoisinants, ainsi que l'approvisionnement des chantiers proches ou la livraison de colis. Ce projet devrait être opérationnel d'ici au printemps 2015.
- La Région de Bruxelles-Capitale met tout en œuvre pour que le Port puisse acquérir les 54,5 ha de terrains supplémentaires sur le site de **Schaerbeek-Formation** afin d'y créer un pôle économico-logistique trimodal (eau-rail-route). Cette affectation du site permettra le déménagement des entreprises **Marché matinal de Bruxelles (MABRU)** et Centre Européen des Fruits et Légumes (**CEFL**), ainsi que la construction d'un centre de distribution urbaine et d'un parking poids lourds, conformément au Plan stratégique pour le transport de marchandises.
- La Région de Bruxelles-Capitale soutient le Port de Bruxelles dans l'achat de 6,5 ha situés sur la rive droite qui n'est pas encore la propriété du Port, pour la création de la plateforme "**Ro-Ro**" ("Roll-On-Roll-Off"). Cette plateforme est destinée au transport de voitures de seconde main vers le port d'Anvers, voire vers le port de Zeebrugge. La création de ce terminal donnera la possibilité aux autorités compétentes de développer du logement à l'endroit où se déroule cette activité économique à l'heure actuelle. L'objectif est de finaliser ce projet d'ici à fin 2017.
- Afin de continuer à développer les activités du terminal à conteneurs, conformément au **Plan stratégique** pour le transport de marchandises, le Port veille au maintien et au renforcement des lignes régulières pour le transport des conteneurs et accorde aux entreprises qui font usage de ce service des aides régionales, fédérales et/ou européennes en matière de transfert modal (de la route vers la voie d'eau). Les entreprises utilisant la voie d'eau pourront ainsi continuer à bénéficier d'une dotation régionale de 17,5 euros par conteneur.

La politique d'intégration urbaine est poursuivie, avec en particulier le développement du Brussels Cruise Terminal de Neder-Over-Heembeek, sur la rive gauche de l'avant-port, en collaboration avec la Région et la Ville de Bruxelles. Concrètement, il s'agit de la construction d'un ponton de 240 mètres de long, relié par une passerelle surplombant la voirie et le quai à une promenade piétonne vers l'église de Neder-Over-Heembeek. Ce terminal englobera les pavillons Meudon qui seront rénovés et intégrera un restaurant sur le canal. L'objectif du projet est de diversifier les activités portuaires en répondant aux demandes des opérateurs de croisières. Le terminal permettra de renforcer la position du port dans le secteur du tourisme fluvial. Sous réserve de la délivrance des autorisations et permis nécessaires dans les délais prévus, le Port visera à rendre opérationnel le projet dès le printemps 2016.

UN CONTRAT DE GESTION DÉCLINÉ DANS LE PLAN MERCATOR

Pour atteindre les objectifs fixés par le contrat de gestion, le Port a élaboré un plan d'entreprise, le **plan Mercator**, adopté le 25 octobre 2013, qui fixe les objectifs des différentes directions du Port. Ce plan se veut un outil moderne et efficace, évolutif, pour un management par objectifs performant.

LES RÔLES DU PORT RENFORCÉS PAR DES DÉCISIONS RÉGIONALES

Adoption du **PRAS démographique** par le gouvernement bruxellois le 29 novembre 2013 : conforte toutes les zones d'activités portuaires et de transport, gérées par le Port, soit quelque 115 hectares situés dans l'avant-port, au bassin Vergote et au TIR, et à Anderlecht ainsi que toutes les **ZAPT** situées le long de la voie d'eau que le Port souhaite acquérir pour y développer une activité économique. Par ailleurs, 2,5 ha en rive gauche du bassin Béco ont été cédés à la Région, qui a décidé d'y développer un nouveau parc régional.

Adoption du **schéma directeur de Schaerbeek-formation** par le gouvernement bruxellois le 28 novembre 2013, qui intègre le projet de création d'une plateforme logistique sur le site. Une décision qui fait suite à plusieurs études menées par le Port de Bruxelles et par la décision du gouvernement de ne pas construire de nouveau stade sur le site.

Adoption du **plan stratégique pour le transport des marchandises** en région de Bruxelles-Capitale le 11 juillet 2013, qui reconnaît l'importance du Port et de la voie d'eau pour une meilleure gestion du transport de marchandises à Bruxelles et reprend plusieurs des projets portuaires.

Le Port de Bruxelles a célébré ses 20 ans au cours de l'année 2013. Une réception officielle le 31 mai 2013, veille de la date exacte de la création du Port de Bruxelles le 1^{er} juin 1993, a été organisée dans la salle des glaces du Parlement bruxellois. A cette occasion, de nombreux représentants du monde politique et économique bruxellois ont pu célébrer cet anniversaire.



Le grand public a également été invité à fêter les vingt ans du Port le 1^{er} juin lors d'un événement au bassin Béco. Les Bruxellois ont ainsi pu admirer les funambules qui ont traversé le canal, ils ont même pu les imiter grâce à une tyrolienne et un pont de singe tendus de part et d'autre du bassin Béco. Le Port a également inauguré ce jour-là l'exposition

“Bruxelles rive gauche-rive droite” du photographe Jo Struyven, un panorama géant des 28 km de rives du canal en région de Bruxelles-Capitale. L'exposition est par ailleurs restée ouverte pendant toute la durée de **Bruxelles Les Bains** (du 5 juillet au 11 août 2013) et a accueilli au total près de 8 000 personnes.

Le Port de Bruxelles a également voulu associer étroitement son personnel à cet anniversaire. L'ensemble des membres du personnel a ainsi été invité à la réception officielle et à l'événement grand public. Mais deux événements ont été organisés spécifiquement à l'intention des membres du



Le bassin Béco pendant l'événement célébrant les 20 ans du Port le 1^{er} juin.

personnel du Port : un barbecue où chacun pouvait venir en famille le long du canal et un team-building aux lacs de l'Eau d'Heure organisé en septembre 2013. Une équipe du Port de Bruxelles, composée de huit membres du personnel, a également participé aux 20km de Bruxelles, en soutien à Médecins sans Frontières.

Toujours dans le cadre des vingt ans du Port, la Région de Bruxelles-Capitale a organisé le premier **Brussels Light Festival** sur les rives du bassin Béco du 31 octobre au 3 novembre, un événement qui a par ailleurs été récompensé par un **Visit Brussels Award**.

Serge Vilain, témoin des vingt ans du Port



Représentant Brinfin - une filiale de la SRIB - au sein du conseil d'administration du Port de Bruxelles, Serge Vilain est le seul administrateur du Port de Bruxelles présent depuis sa création en 1993. Il offre à ce titre un regard pertinent sur l'histoire du Port de Bruxelles en tant que société régionale. A l'occasion du vingtième anniversaire, nous avons souhaité l'interviewer pour qu'il nous parle de "son" Port.

Quel est votre premier souvenir du Port ?

C'était avant la création de la société régionale, à l'occasion d'une réunion avec Jean Renard, qui était le directeur général de la Société du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles, l'ancêtre du Port de Bruxelles. Nous préparions la régionalisation de la société nationale en deux sociétés, l'une bruxelloise et l'autre flamande. Et dès le départ, cette société m'a paru être un instrument extrêmement intéressant. Tout d'abord par les personnes qui la composent. Il y a vraiment un esprit et une culture d'entreprise très forts. Les gens sont attachés à ce qu'ils font, c'est d'ailleurs une caractéristique des métiers qui touchent à l'eau. On sent cet attachement et cette fierté, ça m'a marqué dès le début.

Quelle a été l'importance de la création du Port de Bruxelles pour la Région ?

Ça a été très utile à deux niveaux. D'abord parce que ça nous a permis de gérer, d'entretenir et de développer les infrastructures qui concernent le territoire de la Région. Ce sont des gros enjeux et des investissements colossaux, notamment le dragage, essentiel au bon fonctionnement du port. Et je suis convaincu que ces investissements n'auraient pas été faits de la même manière si la société était restée nationale. Ensuite, et ça se voit tous les jours aujourd'hui, les territoires du canal sont devenus un enjeu fondamental pour le développement économique de la région. Il était donc très important que les Bruxellois prennent en main le sort des infrastructures portuaires pour en améliorer la gestion et permettre les investissements nécessaires à Bruxelles.

Est-ce que cette prise en main a changé la manière dont le Port est perçu pour les Bruxellois ?

Ça a changé, mais sans doute pas assez vite. Les Bruxellois ne connaissent pas encore bien l'importance et l'utilité du Port. Par contre, le monde politique a maintenant compris l'importance stratégique du canal, dernier grand espace de déploiement économique de la Région avec des possibilités de création d'emplois en adéquation avec les besoins des demandeurs d'emplois bruxellois. Les métiers portuaires sont en effet très souvent des métiers pour lesquels on se forme dans l'entreprise. C'est donc un secteur qui permet à des demandeurs d'emplois peu qualifiés d'être embauchés et de se former à un métier.

Depuis la création du Port de Bruxelles, quels sont, selon vous, les aspects les plus importants de la gestion portuaire ?

Ce n'est sans doute pas l'aspect le plus médiatique, mais le fait qu'on drague maintenant systématiquement la voie d'eau est très important puisque la navigation est la base du métier. Et ce n'est pas seulement le fait de draguer les boues, mais également de les traiter, ce qui représente un budget colossal. Plus médiatique par contre, lors des grandes inondations de 2010, si le Port n'avait pas géré correctement ses écluses, la Grand Place aurait été inondée. C'est la bonne gestion du Port qui a permis de l'éviter.

Il y a également eu, ces vingt dernières années, une révolution dans la gouvernance du Port. Les différents gestionnaires qui se sont succédés ont en effet révolutionné le management des équipes du Port. Le Port a aussi commencé à communiquer ; il faut savoir qu'il y a vingt ans, on ne communiquait pas du tout. Je parle non seulement de la communication

envers le grand public, mais aussi de la communication entre organismes Bruxellois, puisqu'il y a vingt ans on ne se parlait pas. Aujourd'hui par exemple, le Port collabore avec Citydev pour la commercialisation de certains terrains portuaires, et c'est une bonne chose pour la Région toute entière.

Avez-vous des regrets sur vos vingt ans au conseil d'administration du Port ?

Non, c'est même l'inverse que des regrets. Au fil du temps, je me suis vraiment fort attaché au Port. Je suis arrivé au Port il y a vingt ans parce que ça faisait partie de mon boulot, parce que la SRIB avait participé à la création du Port. Aujourd'hui c'est beaucoup plus que ça, je me sens totalement concerné par l'avenir du Port et ses activités. Parce que c'est un instrument économique fondamental pour le développement de la Région et que les enjeux sont des défis superbes à rencontrer. Et j'ai donc développé une implication beaucoup plus forte qu'il y a vingt ans.

Le jour où vous quitterez le Port, quels sont les souvenirs qui vous resteront ?

J'aurai plein de bons souvenirs du Port. Je me souviens de deux-trois fêtes du Port qui étaient des moments merveilleux, des vrais fêtes populaires et de vraies réussites. Pour certaines éditions de la fête, on a eu tout en même temps : animations bien choisies, temps parfaits, et donc plein de monde. Ces fêtes ont permis de populariser et de médiatiser l'activité du Port et les retombées ont été très bonnes.

Mais le jour où je quitterai le Port sera également le jour où j'arrêterai de travailler à la SRIB et ce sera donc un moment très fort pour moi, que je devrai gérer du mieux que je peux.





UN NOUVEL OPÉRATEUR POUR LE TERMINAL À CONTENEURS

Après un appel à candidatures, le conseil d'administration du Port de Bruxelles a sélectionné, en date du 31 mai 2013, un nouvel opérateur pour le terminal à conteneurs de l'avant-port, et ce depuis le 1er juillet 2013.

La société **Trimodal Terminal Brussels (TTB)**, société constituée en partenariat entre les sociétés *Stukwerkers Havenbedrijf*, *Belgium Container Logistics* et *Duferco Wallonie*, a été sélectionnée après une procédure d'appel d'offres. Les partenaires qui composent **TTB** sont déjà actifs dans l'exploitation de terminaux à conteneurs, notamment à Gand et à La Louvière (Garocentre), ainsi que dans l'exploitation de lignes de transport fluvial de conteneurs sur Rotterdam, Gand et Anvers. La concession a été conclue pour une période de dix ans, reconductible pour dix années supplémentaires, offrant ainsi au terminal à conteneurs bruxellois des perspectives de développement à long terme.

Pour assurer le développement de l'activité conteneurs à Bruxelles, **TTB** prévoit des investissements importants ainsi qu'un service immédiat de navettes entre Bruxelles et Anvers avec une fréquence de quatre navettes par semaine.

Depuis 2003, le terminal à conteneurs du Port de Bruxelles était opéré par la société française **CFNR**, qui a fait évoluer positivement la manutention des conteneurs à Bruxelles, de 3 500 EVP en 2004 à 16 000 EVP en 2012.

MASTERPLAN À L'HORIZON 2030 : L'AVENIR DU PORT AU SERVICE DE SA RÉGION

Le Port de Bruxelles a présenté un document qui lui servira de guide pour le développement portuaire jusqu'à l'horizon 2030. Un masterplan qui balise l'avenir portuaire en tenant compte des évolutions observées dans les métiers du transport et de la logistique, mais également des grandes orientations prises pour le développement de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'étude combine deux approches, l'aspect socio-économique réalisé par *l'European Centre for Strategic Analysis* et un aspect urbanistique, réalisé par le bureau Cooparch-RU.

Ce travail identifie huit tendances porteuses pour le développement portuaire, traduits en projets concrets pour différentes zones du domaine portuaire, avec de nouveaux emplois à la clé. Parmi ces projets : la création d'une nouvelle zone portuaire durable sur le terrain adjacent au centre TIR, la création d'un terminal "roll on-roll off" dans l'avant-port, la création d'un terminal à passagers dans l'avant-port, un projet pilote de

centre de distribution urbaine au centre TIR, ou encore la création de points de transbordement le long de la voie d'eau pour une distribution urbaine durable.

Les conclusions du **Masterplan** ont été prises en compte pour l'élaboration du contrat de gestion entre le Port de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale.

Les projets identifiés dans ce document doivent faire évoluer le port afin de renforcer son rôle de port citoyen, acteur volontaire d'une économie régionale plus durable. La contribution du Port à l'approvisionnement de la ville et de la Région, au travers des projets innovants

de distribution urbaine identifiés dans le masterplan, est une des facettes du rôle que jouera demain le Port.

L'ensemble de ces projets peut profiter à tous les Bruxellois, en termes d'environnement, d'emploi et de mobilité, et contribuer à répondre aux nombreux besoins et défis auxquels Bruxelles devra faire face dans les années à venir, qu'ils soient énergétiques, logistiques ou économiques, et ce jusqu'à l'horizon 2030.

LE GOUVERNEMENT BRUXELLOIS NOMME QUATRE MANDATAIRES

Le 19 décembre 2013, le gouvernement bruxellois a désigné les quatre mandataires pour les postes de directeur général, directeur général adjoint, directeur commercial et juridique et directeur administratif et financier. Le gouvernement a ainsi validé la sélection effectuée par un jury après audition et évaluation des différents candidats en nommant pour chaque mandat la personne qui est arrivée première aux épreuves de sélection.

L'attribution des quatre mandats s'est faite comme suit :

- Directeur général : **ir. Alfons Moens**
- Directeur général adjoint : **Philippe Matthis**
- Directeur commercial et juridique : **Rainier Reekmans**
- Directrice administrative et financière : **Caroline Hermanus**

Les mandataires sont nommés pour une période de cinq ans et sont tenus à des objectifs fixés par le gouvernement, qui feront l'objet d'une évaluation.

COMMISSION DIVERSITÉ MISE EN PLACE AU PORT DE BRUXELLES

Conformément à la législation régionale, le Port de Bruxelles a mis en place une commission diversité. Un manager de la diversité a été nommé et la commission, constituée paritairement de représentants du Port et des organisations syndicales, a été constituée le 6 mars 2013. Cette commission doit assister le manager de la diversité dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du plan d'actions diversité. Un plan d'actions qui a été approuvé par le conseil d'administration le 29 novembre 2013 et dont les actions seront réalisées au cours des années à venir.

Avec le **Plan d'actions diversité**, le Port de Bruxelles s'inscrit dans une politique de gestion de la diversité qui a comme objectif:

- de s'assurer que la diversité de la société bruxelloise se reflète bien au sein de l'institution, dans une optique de non-discrimination et d'égalité d'accès à la fonction publique régionale bruxelloise ;
- d'assurer la réalisation de l'égalité des chances (au travail) et de la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- d'offrir à chacun et chacune les opportunités d'emploi et de carrière en lien avec ses compétences et ses aspirations ;
- d'ancrer la gestion de la diversité dans la culture organisationnelle de l'organisation publique avec un soutien exprimé de la part du top management.



LE PORT DE BRUXELLES ASSAINIT UN TERRAIN GRÂCE AU SOUTIEN DE **BRUSSELS GREENFIELDS**

Le Port de Bruxelles a obtenu le soutien de *Brussels Greenfields* pour l'assainissement et la réaffectation d'un terrain situé au bassin de Biestebroek à Anderlecht. Une convention a été signée à cet effet le 20 décembre 2013.

Brussels Greenfields vise à assainir les terrains pollués autour du canal lorsque des projets économiques y sont installés, et que ces projets permettent de dynamiser la zone en y créant de l'activité économique et des emplois.

Le projet pour lequel le Port de Bruxelles a obtenu le soutien de *Brussels Greenfields* concerne un terrain de 4 103 m², situé au bassin de Biestebroek à Anderlecht, qui hébergeait précédemment un négociant en charbon et hydrocarbures.

Sa situation en rive gauche du canal Bruxelles-Charleroi, au gabarit européen, en fait l'endroit idéal pour l'implantation d'une activité économique utilisatrice de la voie d'eau.

L'objectif, une fois la dépollution terminée, est d'implanter sur ce terrain une entreprise en matériaux de construction. Ce nouveau dépôt, situé à l'entrée sud de Bruxelles, permettra la distribution de matériaux de construction transportés par

bateau au quai de Biestebroek dont la distribution finale sera effectuée par des camions de quinze tonnes. Un schéma logistique qui vise le désengorgement du centre-ville par une diminution du trafic de camions semi-remorque.

La possibilité d'installer un équipement sur l'entrepôt, au profit du quartier avoisinant, est en outre à l'étude.

Brussels Greenfields est rendu possible grâce au FEDER (Fonds européen de développement régional) et à la Région de Bruxelles-Capitale qui le cofinancent ensemble à hauteur de 15 millions d'euros dans le cadre du programme opérationnel 2007-2013 "Investissons ensemble dans le développement urbain".





DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Le Port de Bruxelles a poursuivi le développement du domaine portuaire au cours de l'année 2013, notamment par la construction de 300 mètres de nouveaux murs de quai dans l'avant-port.

La rénovation des façades du bâtiment C du centre TIR s'est également achevée offrant ainsi un nouveau visage à ce bâtiment. L'installation des caméras de surveillance sur le domaine portuaire s'est poursuivie, ainsi que l'installation de

panneaux photovoltaïques sur les bâtiments appartenant au Port (capitainerie, entrepôt logistique de l'avant-port). Enfin, les travaux de dragage se sont poursuivis afin d'assurer des conditions de navigation et d'accessibilité optimales.

LE PORT DE BRUXELLES EN EUROPE

CCP21, vision à long terme pour les ports d'Europe du Nord-Ouest

Le 22 novembre 2013, les Ports de Bâle, Bruxelles, Liège, Lille, Paris, RheinPorts et Utrecht ont officiellement signé un guide de bonnes pratiques qui vise à baliser l'avenir des ports intérieurs d'Europe du Nord-Ouest et de leurs interconnexions.

Cette vision à long terme a été développée dans le cadre du projet européen **Connecting Citizen Ports 21**, financé en partie par le programme **Interreg IVB**, et se base sur l'étude des prestations économiques et écologiques des ports intérieurs.

Une vision qui prend en compte deux caractéristiques communes aux partenaires:

- Ce sont des ports urbains, et donc idéalement situés pour favoriser la logistique urbaine et pour concilier les différents usages de terrains limités le long de la voie d'eau, tout en favorisant une bonne intégration urbaine
- Ils sont tous situés dans l'arrière-pays de grands ports côtiers, entre Le Havre et Hambourg. Il s'agit là d'une vision ambitieuse, mais néanmoins réaliste.

CCP21 est un partenariat à travers lequel les Ports entendent collaborer pour partager leurs expériences respectives dans une série de dossiers:

- l'amélioration de l'image des ports intérieurs
- la promotion de la cohabitation par des projets innovants permettant la mixité des usages
- l'optimisation de la chaîne logistique
- la promotion d'une distribution urbaine durable.



*Le bassin Vergote,
un bassin dédié surtout aux
matériaux de construction.*



RAPPORT DE GESTION

1. INTRODUCTION

Le rapport de gestion est rédigé conformément aux articles 94 à 96 du code des sociétés.

En ce qui concerne les risques et incertitudes liés à l'activité, le Port n'est pas confronté à d'autres que ceux requis dans les provisions.

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture.

Aucune circonstance pouvant influencer notablement le développement de la société n'a été constaté.

Le Port de Bruxelles ne possède aucune succursale.

Pour ce qui est des produits financiers, ceux-ci proviennent uniquement des voies bancaires.

Le Port de Bruxelles, zone de concentration d'entreprises, a réussi à augmenter, cette année, son chiffre d'affaires de 9,3% passant de 7 975 372,66€ à 8 718 548,10€. En 2013, le Port a fait l'acquisition de deux bâtiments auprès de clients qui ont permis la hausse significative de son chiffre d'affaires. Pour rappel, en 2012 l'augmentation du chiffre d'affaires était de 3,73%.

Le Port a signé, avec la Région, un bail emphytéotique le 21 décembre 2012 visant la rive gauche du bassin Béco allant de la place Saintelette à la place des Armateurs (soit 20.769 m²) pour un montant total de 8 993 043,20€.

Au niveau de la gestion des risques, les provisions pour litiges 2013 sont maintenues et ce à une valeur entre 50% et 100% des sommes réclamées selon leurs natures.

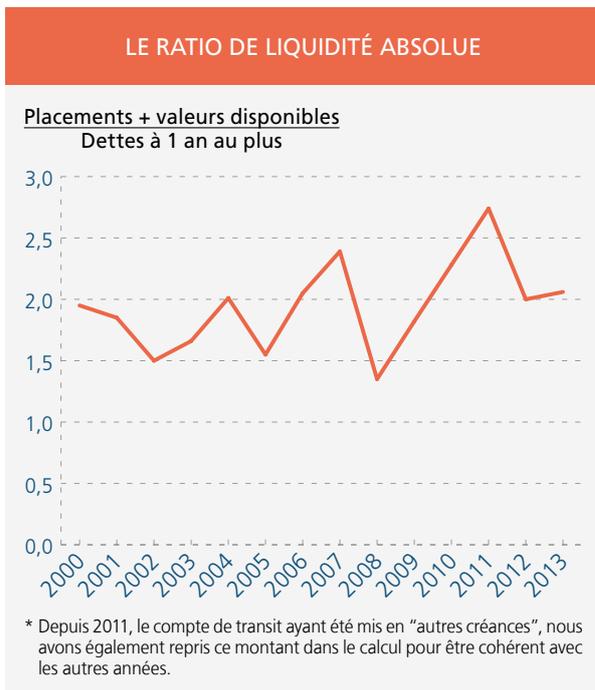
Durant l'année 2013, la totalité de la dotation dragage a été réalisée et le Port a repris l'excédent du coût (soit 552 388,47€) sur les provisions des années précédentes; ainsi 85 243 m³ de boues ont pu être draguées. Au 31 décembre 2013, il reste une provision "dragage" de 2 241 629,93€ qui sera réalisée en 2014.

Le Port a reçu, en 2013, 13 014 000€ de dotation de la Région.

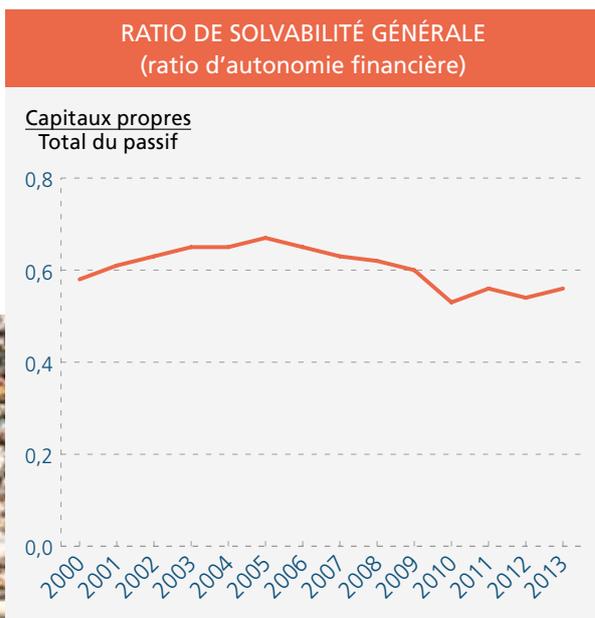
Il est à noter que le Port de Bruxelles n'a pas d'activité de recherche et de développement et aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.



Ci-dessous quelques ratios pertinents calculés depuis l'an 2000 :



Ce ratio montre dans quelle mesure le Port peut faire face aux travaux et projets à venir. Nous constatons une stabilisation de celui-ci par rapport à 2012 ; le niveau obtenu reste de très bonne qualité pour l'avenir et par rapport aux années antérieures. Le Port pourra, en 2014, acquérir un nouveau terrain sans devoir faire appel à un emprunt.



Le ratio de solvabilité reste comparable aux quatre dernières années. Les capitaux propres ont augmenté en 2013 par rapport à 2012 suite à une hausse des subsides en capital. Cependant, le total du passif reste stable.

Pour l'instant, les missions du Port de Bruxelles sont suffisamment financées par ses moyens propres et les subsides et, ne nécessitent pas de recours significatifs à des financements extérieurs.



Le fonds de roulement est positif, ce qui définit une structure financière solide. En 2013, les actifs fixes du Port ont augmenté suite à l'acquisition de deux bâtiments. Les capitaux permanents restent stables par rapport à 2012. D'où une baisse du fonds de roulement en 2013 par rapport à 2012.

Le Ratio d'endettement

L'endettement bancaire représente 17,5% du passif soit 0,5% de moins qu'en 2012. Le Port n'a proportionnellement pas beaucoup d'emprunts en cours et dispose donc de la possibilité de lancer des nouveaux projets, financés par des emprunts ou sur fonds propres. C'est ce qui se fera pour le développement du terrain adjacent au centre TIR.



2. BILAN

2.1 L'actif

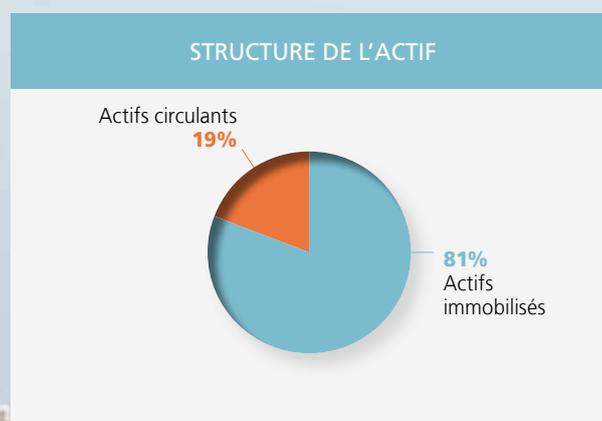
La part des actifs immobilisés, qui atteint un niveau de 98817586,96€

est en augmentation par rapport à l'exercice antérieur et reste largement prédominante sur celle des "actifs circulants" qui représente 19% du total du bilan, comme l'illustre le graphique 1 "Structure de l'Actif". Cette augmentation est due à l'acquisition de deux bâtiments.

La rubrique "Immobilisations détenues en location-financement" reprend la valeur des travaux du site Carcoke, déduction faite des amortissements annuels. La charge d'amortissement est alors partiellement compensée annuellement par la prise en résultat du subside alloué par la Région et les recettes propres du site.

La diminution poste "créances à un an au plus – Autres créances" est due au montant de la créance sur la Région concernant l'emphytéose et qui a été versée en 2013 (8993043,20€) et d'une augmentation du compte de transit.

Les "comptes de régularisation" sont en augmentation. Cela s'explique par la réception en 2013 de l'annuité pour le site Carcoke pour un montant de 213674,66€ qui devrait être facturée en 2014.



L'avant-port maritime, où est concentrée la majorité de l'activité portuaire bruxelloise.

2.2 Le passif

Les capitaux propres atteignent un niveau de 55,57 % du total du bilan.

La diminution du poste "provisions" résulte de l'affectation d'une provision pour dragage de 2 482 000,00€ et d'une reprise de provision de 3 034 388,47€ correspondant à l'ensemble des factures de dragage sur l'année 2013. Pour ce qui concerne les "provisions autres risques et charges" une diminution est à constater suite à la reprise de provisions lors de la clôture de dossier ou d'une révision des risques.

Afin de prévoir au mieux les risques que la société serait amenée à supporter, nous avons constitué des provisions entre 50% et 100% de chacun des litiges connus.

Les dettes sont influencées essentiellement par :

Les dettes à plus d'un an

Ce poste est en diminution par rapport à 2012 résultant du reclassement des tranches d'emprunts (BEI) de plus d'un an à moins d'un an soit 334 741,34€.

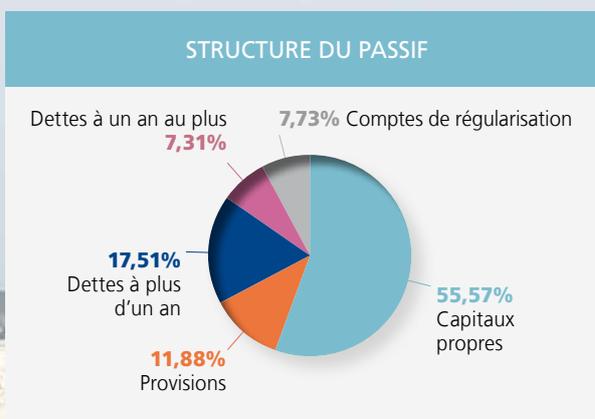
Les dettes à un an au plus

Ce poste reprend notamment l'annuité de l'emprunt des 22 500 000€ de la BEI pour Carcoke soit 334 741,34€.

Pour rappel, la première tranche de l'emprunt BEI (10 000 000€) dispose d'une période de grâce de 6 ans.

En 2013, le Port a procédé au remboursement anticipé de l'emprunt contracté à l'origine par la filiale Bruport Invest pour un montant total de 358 647,47€.

Les dettes commerciales sont stables par rapport à 2012. La dette fiscale est en diminution et trouve son origine dans la non-réception de différentes taxes en fin d'année. Les dettes salariales et sociales évoluent en fonction des charges salariales reprises dans le compte de résultats.

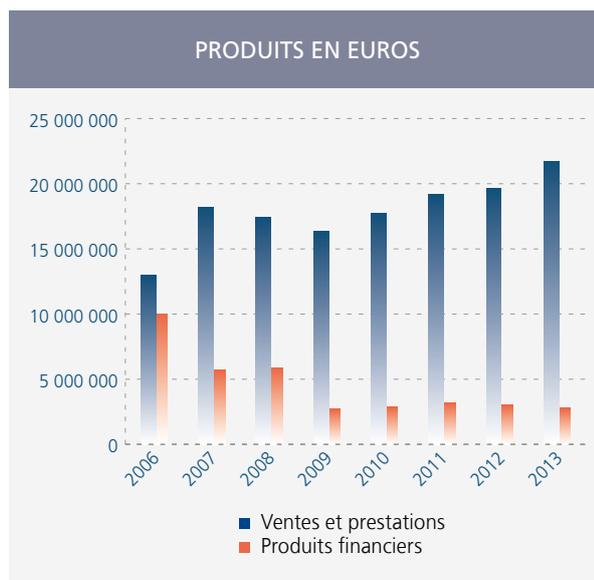


3. COMPTE DE RÉSULTATS

3.1. Le compte de produits

3.1.1. Le total des ventes et prestations s'élève à 21 736 013,8€, soit en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est due principalement à l'augmentation des redevances suite à l'acquisition de bâtiments, des nouveaux clients payant des prises d'eau industrielles mais aussi de différentes récupérations de charges dans les "Autres produits d'exploitation".

3.1.2. Les produits financiers sont en baisse suite à la diminution de la rentabilité des fonds auprès de la Centralisation financière de la Région.



3.2. Le compte de charges

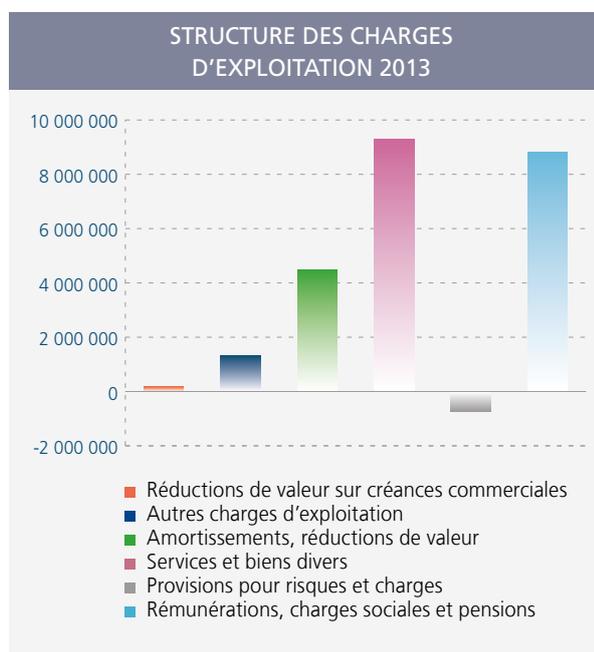
Le poste "Services et biens divers" est en diminution par rapport à l'exercice précédent suite aux travaux de dragage qui passe de 6 825 717,27€ à 3 021 588,47€. Cependant, il y a une hausse des dépenses pour l'entretien des terrains et bâtiments.

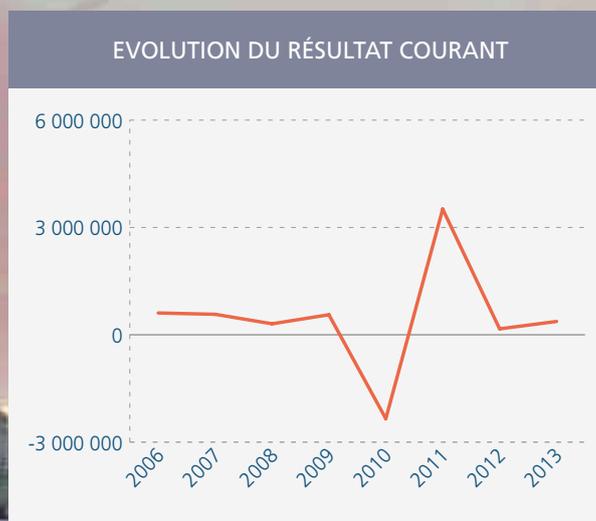
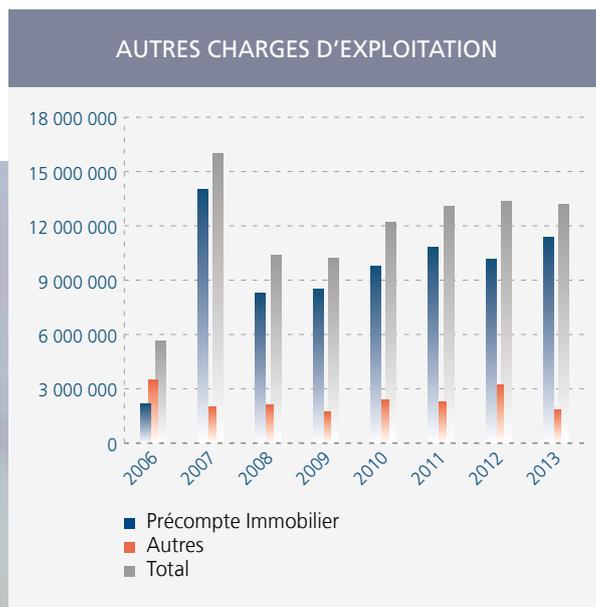
3.2.1. La masse salariale, qui atteint 8 812 266,47€ en ce compris les pensions, a augmenté de 170 081,87€ soit 2%.

Cela s'explique par des promotions et une augmentation linéaire.

3.2.2. Les provisions pour risques et charges sont expliquées au point 2.2.

3.2.3. Les autres charges d'exploitation sont en légère diminution par rapport à 2012, ce qui est dû à une diminution des taxes régionales et communales.





3.3. Résultat de l'exercice

L'exercice se clôture avec un résultat positif de 372 166,18€.

En conséquence, il est proposé de prélever sur le bénéfice de l'exercice un montant de 18 608,31€ soit 5% destiné à alimenter la réserve spéciale destinée aux travaux d'amélioration, d'extension et de renouvellement, et d'affecter le solde au bénéfice à reporter qui s'établit ainsi à 3 798 716,17€.

Approuvé en séance du Conseil d'administration du 25 avril 2014.

La Vice-présidente,
D. ROBBEN.

Le Directeur général adjoint,
Ph. MATTHIS.

Le Président,
T. WYNGAARD.

Le Directeur général,
Ir. A. MOENS.

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

à l'assemblée générale de la société
Port de Bruxelles s.a. pour l'exercice
clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2013, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société Port de Bruxelles SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 121 286 591,25€ et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 372 166,18€.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.



Société anonyme de droit public
Place des Armateurs 6
1000 Bruxelles
T.V.A. (BE) 0249.268.719
RPM BRUXELLES



Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société Port de Bruxelles SA au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Fait à Bruxelles, le 08 mai 2014

SCPRL BUELENS, MATHAY & Associates
Représentée par **Geneviève BUELENS**
Réviseur d'entreprises

PROPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE STATUER SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil d'administration a l'honneur de proposer à l'Assemblée générale de statuer sur les objets suivants :

1. Rapport du conseil d'administration, du collège des commissaires aux comptes à l'assemblée générale ;
2. Approbation du bilan et du compte de résultats du vingt et unième exercice social (année 2013);
3. Affectation des résultats du vingt et unième exercice social (année 2013) ;
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires ;
5. Nomination des commissaires aux comptes ;
6. Fixation du montant des émoluments dus au président et au vice-président, aux administrateurs et aux commissaires ;

Arrêté en séance du 23 mai 2014

M. Thibaud WYNGAARD, président
Mme Dorien ROBBEN, vice-présidente

M. Olivier AUVRAY
Mme Efstratia BOUCLIS
Mme Mireille CORTEVILLE
M. Benoît GOSSELIN
M. Geoffrey GUERITTE
M. Jan GYPERS
M. Quentin HAXHE
Mme Marion LEMESRE
Mme Morgane LOBJOIS
M. Jean-Louis MAZY
M. Didier NOLTINCX
M. Joris POSCHET
M. Thierry VAN CAMPENHOUT
Mme Annemie VERMEYLEN
M. Serge VILAIN
Mme Bety WAKNINE



BILAN au
31 décembre 2013

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en euros)	2012	2013
ACTIFS IMMOBILISÉS	92 354 514,61	98 817 586,96
II. Immobilisations incorporelles	78 918,20	230 244,31
III. Immobilisations corporelles		
A. Terrains et constructions	63 550 034,58	67 896 446,16
B. Installations, machines & outillage	745 182,59	700 303,45
C. Mobilier et matériel roulant	391 288,84	349 938,69
D. Immobilisation détenues en location-financement	22 971 158,30	22 448 044,23
E. Autres immobilisations corporelles	779 914,71	715 271,27
F. Immobilisations en cours & acomptes versés	3 783 008,80	6 422 330,26
	92 220 587,82	98 532 334,06
IV. Immobilisations financières		
A. Entreprises liées		
1. Participations	53 744,33	53 744,33
C. Autres immobilisations financières		
2. Créances et cautionnements en numéraire	1 264,26	1 264,26
	55 008,59	55 008,59
ACTIFS CIRCULANTS	28 953 893,68	22 469 004,29
V. Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
B. Autres créances	0,00	0,00
	0,00	0,00
VII. Créances à un an au plus		
A. Créances commerciales	1 871 703,38	3 681 779,65
B. Autres créances	20 767 434,00	14 796 950,33
	22 639 137,38	18 478 729,98
VIII. Placements de trésorerie		
B. Autres placements	0,00	0,00
IX. Valeurs disponibles	5 992 480,15	3 500 434,73
X. Comptes de régularisation	322 276,15	489 839,58
TOTAL DE L'ACTIF	121 308 408,29	121 286 591,25



(en euros)	2012	2013
CAPITAUX PROPRES	65 952 192,19	67 394 346,57
I. Capital		
A. Capital souscrit	2 276 612,12	2 276 612,12
B. Capital non appelé (-)	-3 377,67	-3 377,67
	2 273 234,45	2 273 234,45
II. Primes d'émission	893 188,00	893 188,00
III. Plus-values de réévaluation	10 417 803,57	10 417 803,57
IV. Réserves		
A. Réserve légale	227 661,21	227 661,21
B. Réserves indisponibles	2 595 625,68	2 595 625,68
D. Réserves disponibles (*)	648 547,37	667 155,68
	3 471 834,26	3 490 442,57
V. Bénéfice (+), Perte reportée (-)	3 445 158,30	3 798 716,17
VI. Subsidés en capital	45 450 973,61	46 520 961,81
PROVISIONS	15 136 518,40	14 414 629,93
VII. Provisions pour risques et charges		
C. Grosses réparations & gros entretien	2 794 018,40	2 241 629,93
D. Autres risques et charges	12 342 500,00	12 173 000,00
	15 136 518,40	14 414 629,93
DETTES	40 219 697,70	39 477 614,75
VIII. Dettes à plus d'un an		
A. Dettes financières		
A. 4. Etablissements de crédit	21 816 617,09	21 237 747,20
D. Autres dettes	0,00	0,00
	21 816 617,09	21 237 747,20
IX. Dettes à un an au plus		
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	436 135,11	334 741,34
C. Dettes commerciales	6 315 208,53	6 751 251,41
D. Acomptes reçus sur commandes	72 181,24	62 181,24
E. Dettes fiscales, salariales & sociales		
E. 1. Impôts	1 047 436,63	384 896,56
E. 2. Rémunérations & charges sociales	984 446,86	888 396,04
F. Autres dettes	23 455,85	441 977,04
	8 878 864,22	8 863 443,63
X. Comptes de régularisation	9 524 216,39	9 376 423,92
TOTAL DU PASSIF	121 308 408,29	121 286 591,25



COMPTES DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2013

CHARGES (en euros)	2012	2013
RÉSULTATS D'EXPLOITATION		
II. Coût des ventes et des prestations		
B. Services et biens divers	11 954 572,45	9 286 400,68
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	8 642 184,60	8 812 266,47
D. Amortissements et réduct.valeur sur immob.corporelles	4 296 615,63	4 476 275,78
E. Réduction de valeur sur créances commerciales (dot.+ ,rep.-)	62 269,67	188 731,24
F. Provisions pour risques et charges (dot.+ , reprises -)	-4 607 342,27	-721 888,47
G. Autres charges d'exploitation	1 336 315,90	1 315 943,11
	21 684 615,98	23 357 728,81
RÉSULTATS FINANCIERS		
V. Charges Financières		
A. Charges des dettes	971 307,02	948 411,50
C. Autres charges financières	8 570,71	20 301,78
	979 877,73	968 713,28
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
VIII. Charges exceptionnelles		
A. Amort et réduct valeur excep sur immob incorp et corp		
B. Réductions valeur sur immob financières		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	71,86	
E. Autres charges exceptionnelles		
	71,86	
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
X. A. Impôts		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	165 563,79	372 166,18
TOTAL DES CHARGES	22 830 057,50	24 698 680,13
PRODUITS (en euros)		
	2012	2013
RÉSULTATS D'EXPLOITATION		
I. Ventes et prestations		
A. Chiffre d'affaires	7 975 372,66	8 718 548,10
D. Autres produits d'exploitation	9 242 170,22	10 535 465,70
1. Subvention dragages	2 427 000,00	2 482 000,00
	19 644 542,88	21 736 013,80
RÉSULTATS FINANCIERS		
IV. Produits Financiers		
B. Produits des actifs circulants	284 908,59	75 820,29
C. Autres produits financiers		
1. Subsidés en capital	2 728 707,08	2 701 910,80
3. Dotation : emprunt (capital + intérêts)		
4. Autres		
	3 013 615,67	2 777 731,09
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
VII. Produits exceptionnels	171 898,95	184 935,24
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
X. B. Régularisations d'impôts et reprises provisions fiscales		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER		
XIII. Perte de l'exercice à affecter		
TOTAL DES PRODUITS	22 830 057,50	24 698 680,13

ANNEXES AU BILAN

et compte de résultats

AFFECTATION ET PRÉLÈVEMENTS (en milliers d'euro)		Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter		3 817	3 453
Perte à affecter (-)			
1. Bénéfice de l'exercice à affecter		372	166
Perte de l'exercice à affecter (-)			
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent		3 445	3 288
Perte reportée de l'exercice précédent (-)			
C. Affectation aux moyens propres			
2. À la réserve légale			
3. Aux autres réserves		-18	-8
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)		-3 799	-3 445
2. Perte à reporter			

III. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euro)						
	Terrains et constructions	Installations mach. outillage	Mobilier et mat. roulant	Location & financement	Autres immob. corporelles	Immob. en cours & acptes
a) VALEUR D'ACQUISITION						
au terme de l'exercice précédent :	137 339	3 356	2 877	23 540	1 556	3 783
mutations de l'exercice :						
- acquisitions, y compris la production immobilisée	5 189	83	116			5 333
- cessions et désaffectations						
- transferts d'une rubrique à une autre	2 694					-2 694
Au terme de l'exercice	145 222	3 439	2 993	23 540	1 556	6 422
b) PLUS-VALUES						
au terme de l'exercice précédent :	10 415		3			
mutations de l'exercice :						
- actées						
- acquises de tiers						
- annulées						
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	10 415		3			
c) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS						
au terme de l'exercice précédent :	84 204	2 611	2 489	569	776	
mutations de l'exercice :						
- actés	3 537	128	157	523	65	
- repris						
- acquis. de tiers						
- annulés						
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	87 741	2 739	2 646	1 092	841	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE						
(a) + (b) - (c)						
dont mobilier et matériel roulant	67 896	700	350	22 448	715	6 422

ANNEXES AU BILAN

et compte de résultats

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euro)			
	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
1. Participations, actions et parts			
a) valeur d'acquisition	660		
b) réductions de valeur	-606		
2. Créances			
a) valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			1
Mutations de l'exercice :			
additions			
remboursements			
réductions de valeur actées			
réductions de valeur reprises			
différences de change			
autres			
valeur comptable nette au terme de l'exercice			1

VI. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (en milliers d'euro)		Exercice	Exercice précédent
Actions et parts			
- valeur comptable augmentée du montant non appelé			
Titres à revenus fixes			
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis			
- d'un mois au plus			
- de plus d'un mois à un an au plus			
Autres placements de trésorerie:			

VII. COMPTES DE RÉGULARISATION (ACTIF) (en milliers d'euro)		Exercice
(ventilation des montants significatifs)		
Intérêts centralisation financière		112
autres charges		249

VIII. ÉTAT DU CAPITAL			
A. CAPITAL SOCIAL		Montants en millier €	Nombre d'actions
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- au terme de l'exercice précédent		2 277	
- modifications au cours de l'exercice			
- augmentation			
- au terme de l'exercice		2 277	
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions nominatives		2 277	1 833
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
- nominatives			1 833
- au porteur			
B. CAPITAL NON LIBÉRÉ (rubrique 101 du passif)		Montant	Montant appelé
Actionnaires redevables de libération		non appelé	non versé
- Région de Bruxelles-Capitale		3	
TOTAL		3	

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euro)		Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important		
- provisions pour gros entretien & grosses réparations		2 242
- autres		12 173

X. ÉTAT DES DETTES (en milliers d'euro)		DETTES (OU PARTIE DES DETTES)	
	Echéant dans l'année	ayant + d'1 an 5 ans au +	ayant + de 5 ans à courir
A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE			
Dettes financières			
4. Etablissements de crédit	335	2 550	18 687
Dettes commerciales			
Acomptes reçus sur commandes			
Autres dettes			
TOTAL	335	2 550	18 687
B. DETTES GARANTIES			
DETTES (OU PARTIE DES DETTES) garanties par		les pouvoirs publics belges	suretés réelles sur actifs
Dettes financières			
4. Etablissements de crédit	21 572		
Dettes commerciales			
Acomptes reçus sur commandes			
Dettes fiscales, salariales et sociales			
Autres dettes			
TOTAL	21 572		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		Exercice
1. Impôts		
a) dettes fiscales échues		199
b) dettes fiscales non échues		186
c) dettes fiscales estimées		
2. Rémunérations et charges sociales		
a) dettes échues envers l'O.N.S.S.		
b) Autres dettes salariales et sociales		888

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (PASSIF) (en milliers d'euro)		Exercice
- intérêts sur l'emprunt		643
- subsides charges		2 138
- Emphythéose		6 542

ANNEXES AU BILAN

et compte de résultats

XII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION (en milliers d'euro sauf C1)		Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			
dont :			
subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics		9 303	8 561
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE			
a) Nombre total à la date de clôture		130	133
b) Effectif moyen du personnel calculé en temps plein		123,1	126,9
c) Nombre effectif d'heures prestées		178 444	181 924
C2. FRAIS DE PERSONNEL			
a) rémunérations et avantages sociaux directs		5 904	6 423
b) cotisations patronales d'assurances sociales		2 120	2 031
c) primes patronales pour assurances extra-légales			
d) autres frais de personnel		788	188
e) pensions			
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS			
Dotation (+), utilisations et reprises (-)			
D. RÉDUCTIONS DE VALEUR			
1) sur stocks et commandes en cours			
2) sur créances commerciales			
actées		334	155
reprises		-145	-92
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Constitution		3 122	3 956
Utilisations et reprises		-3 844	-8 563
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		1 307	1 335
Autres		9	1
G. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture		1	5
2. Nombre moyen calculé en équivalent temps plein		1,0	4,5
Nombre effectif d'heures prestées		945	7 627
Frais pour l'entreprise		41	381
XIII. RÉSULTATS FINANCIERS (en milliers d'euro)		Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS			
- produits des actifs circulants			
- subsidés accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
subsidés en capital		2 702	2 729
subsidés en intérêts			
B. INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉES À L'ACTIF			
C. RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS			
E. AUTRES CHARGES FINANCIÈRES			
- rente ville de Bruxelles		9	9
- divers			

XIV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (en milliers d'euro)		Exercice	
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
s'ils sont importants			
- reprises de provisions			
- revenus d'exploitation d'exercices antérieurs		67	
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
si elles sont importantes			
- réductions de valeur sur immob corporelle			
- réductions de valeur sur immobilisation financière			

XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (en milliers d'euro)		Exercice	
Organisme d'intérêt public soumis l'impôt des personnes morales			

XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (en milliers d'euro)		Exercice	Exercice précédent
A. Taxe sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte			
1. à l'entreprise (déductibles)		967	754
2. par l'entreprise		2 112	1 944
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel		1 792	1 728
2. précompte mobilier			

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euro)		Exercice	
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :			
Caisse des dépôts et consignations		195	
Caisse des dépôts et consignations CSC		1 763	
Garanties bancaires		1 860	
Engagement d'acquisition et de cession d'immobilisations			
Débiteurs pour engagements de cession		1 189	
Engagement de cession		1 189	

XIX. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS		Exercice	
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :			
aux administrateurs et gérants			
		73	



BILAN SOCIAL

Numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Social : 930149-48

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL					
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	116	14	123,1 (ETP)	126,9 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	168 450	9 994	178 444,00 (T)	181 924 (T)
Frais de personnel (en euro)	102	8 100 111	712 155	8 812 266 (T)	8 642 185 (T)
2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein	
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel		105	116	14	121,5
b. Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée		110	103	14	108,5
Contrat à durée déterminée		111	12		12
Contrat de remplacement		113	1		1
c. Par sexe					
Homme		120	83	9	86,1
Femme		121	33	5	35,4
d. Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction		130	10		10
Employés		131	60	9	64,2
Ouvriers		132	46	5	47,3

D. INTÉRIMAIRES ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
Au cours de l'exercice	Code	Intérimaires	Pers. mise à disposition
Nombre moyen	150		1
Nombre effectif d'heures prestées	151		945
Frais pour l'entreprise (en euros)	152		40 911

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE				
A. ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
1. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	13		13
2. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	2		2
Contrat à durée déterminée	211	11		11
Contrat de remplacement	213			

B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
1. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	13	3	14
2. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	4	3	5
Contrat à durée déterminée	311	8		8
Contrat de remplacement	313	1		1
4. Par motif de fin de contrat				
Pension	340	3	2	3,6
Prépension	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	10	1	10,4



RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux articles 28 à 81 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Règles particulières

Immobilisations corporelles

Aucune des immobilisations corporelles n'a fait l'objet de réévaluation durant l'exercice 2013 ; Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de revient.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant les normes en la matière (A.R. du 30/01/01). Ils consistent en un amortissement linéaire sans maintien d'une valeur résiduelle (c.à.d. avec maintien d'une valeur résiduelle de 0 %). Les amortissements pratiqués pendant l'exercice 2013 (Décision du Conseil d'Administration du 23/12/2011) le sont selon les taux suivants :

• Ouvrages d'art	2%
• Bâtiments administratifs	3%
• Bâtiments et installations industriels	5%
• Gros outillage	10%
• Matériel d'exploitation (groupes électrogènes, pont)	10%
• Mobilier de bureau	10%
• Petit matériel (aspirateurs, petits compresseurs,..)	20%
• Véhicules	20%
• Matériel publicitaire et informatique	33%
• Matériel de haute technologie (gsm, fax, postes de tel.)	33%
• Immobilisations incorporelles	33%
• Concession de droits réels	Durée résiduelle d'exploitation



Immobilisations financières

Les participations enregistrées à leur valeur nominale sont maintenues pour cette valeur aussi longtemps qu'une variation de valeur durable n'est pas constatée.

Créances à un an au plus

Les créances commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est appliquée lorsque la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur comptable.

La règle adoptée pour les créances douteuses est la suivante :

- Créances en retard de six mois à un an : **réduction de 25%**
- Créances en retard d'un an à un an et demi : **réduction de 50%**
- Créances en retard de plus d'un an et demi : **réduction de 100%**

Pour les autres créances, une réduction de valeur est appliquée au cas par cas.

Provisions

Pour les grands travaux périodiques de dragages, une provision est annuellement prélevée tenant compte de l'importance de la charge qui devra être supportée au cours des prochaines années.

Pour les litiges dont l'issue est incertaine, des ajustements de provisions ont été opérés afin de couvrir ces risques à concurrence de 50% à 100% de l'estimation du préjudice.

Comptes de régularisation

Afin que le compte de résultats reflète aussi fidèlement que possible le résultat de l'exercice, les charges encourues et non échues, de même que les produits acquis et non reçus à la date de clôture du bilan, sont comptabilisés en comptes de régularisation.

Garantie de la Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale a accordé sa garantie pour le remboursement du principal, des intérêts et frais afférents à l'emprunt contracté pour les travaux d'assainissement de Carcoke auprès de la Banque Européenne d'Investissements (BEI). Elle nous les rembourse via la dotation annuelle.



COMPOSITION DU CAPITAL

AU 31 DÉCEMBRE 2013

CAPITAL SOUSCRIT	en EUR - Année 2013
Région de Bruxelles-Capitale	1 321 614,22
Ville de Bruxelles	760 487,75
Brinfin S.A.	83 453,85
Molenbeek-Saint-Jean	30 565,27
Schaerbeek	20 748,69
Saint-Gilles	16 509,71
Anderlecht	14 873,61
Saint-Josse-Ten-Noode	12 493,83
Ixelles	11 279,16
Koekelberg	3 346,56
Etterbeek	1 239,47
	2 276 612,12
CAPITAL NON APPELÉ	
Lors du 3 ^{ème} complément souscrit par la Région de Bruxelles Capitale, un montant de 3 377,67 € n'a pas été souscrit. Le montant initial de la souscription devait être de 275 161,81 € et le versement a été de 271 784,14 €	-3 377,67
CAPITAL	2 273 234,45

